



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 février 2012 — N° 83

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du Pavillon Claude-Bécharde à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière.

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du Club des retraités de Saint-Sébastien.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Journée des maladies rares.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant le départ à la retraite de M. Michel Michaud après plus de 25 ans de service à titre de directeur général de l'Hôpital d'Amos.

M. Gauvreau (Groulx) fait une déclaration concernant les urgences et le personnel hospitalier.

29 février 2012

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration afin de féliciter le travail de M. Jocelyn Desrochers, policier en mission en Haïti.

M. Leclair (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Lalonde Asselin de Salaberry-de-Valleyfield.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration afin de féliciter M. Frédéric Dion, un modèle inspirant pour notre société.

À 9 h 55, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 59 Loi concernant le partage de certains renseignements de santé

29 février 2012

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 59.

Mme James, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 45 Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 45.

Dépôts de documents

Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2010;

(Dépôt n° 1056-20120229)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2011.

(Dépôt n° 1057-20120229)

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur l'application de l'article 19, sous-section 3 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*.

(Dépôt n° 1058-20120229)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 13 juillet 2011, adressée à Mme Sandra Boucher, conseillère politique au Service de recherche de l'opposition officielle, transmise par Mme Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et Secrétaire générale à Hydro-Québec, concernant les contrats signés entre Hydro-Québec et ArcelorMittal Mines Canada.

(Dépôt n° 1059-20120229)

Motions sans préavis

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant Mme Djemila Benhabib; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Lapointe (Crémazie) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), présente une motion concernant l'amiante; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

29 février 2012

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 46, Loi concernant les enquêtes policières indépendantes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales.

Après débat, le rapport est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 17, 18 et 19 octobre 2011, a procédé à des auditions publiques lors de consultations particulières dans le cadre du mandat d'initiative portant sur l'étude des mesures pour contrer la consommation du tabac de contrebande; elle s'est également réunie en séances de travail les 25 novembre et 9 décembre 2010, les 24 mars, 17 et 19 octobre 2011 et les 7 et 21 février 2012 relativement à ce mandat. Le rapport contient 7 recommandations.

29 février 2012

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 17 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 13 h 01, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Ouellet (Vachon) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige qu'un moratoire sur l'exploration, l'exploitation et la fracturation hydraulique des gaz de schiste soit décrété immédiatement jusqu'à l'adoption d'une loi-cadre sur les hydrocarbures.

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 16 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose :

QUE la motion de la députée de Vachon soit amendée de la manière suivante : À la première ligne, après le mot « exige », ajouter les mots « du gouvernement qu'aucun certificat d'autorisation ne soit délivré pour »;

À la première et deuxième lignes, retirer les mots « qu'un moratoire sur »;

À la troisième ligne, après le mot « hydraulique », ajouter les mots « d'un puits de gaz de schiste, à moins que le comité d'experts de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste ne juge que cela soit nécessaire dans un but d'acquisition de connaissances scientifiques »;

À la troisième ligne, après le mot « hydraulique », retirer les mots « des gaz de schiste soit décrété immédiatement jusqu'à l'adoption d'une loi-cadre sur les hydrocarbures ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

29 février 2012

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'aucun certificat d'autorisation ne soit délivré pour l'exploration, l'exploitation et la fracturation hydraulique d'un puits de gaz de schiste, à moins que le comité d'experts de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes ne juge que cela soit nécessaire dans un but d'acquisition de connaissances scientifiques.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Ouellet (Vachon), et sur l'amendement de M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sous réserve de la permission de son auteur.

Mme Ouellet (Vachon) refuse la proposition d'amendement de M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Du consentement de l'Assemblée, il est permis à M. Bergeron (Verchères) d'exercer le droit de réplique prévu lors de ce débat.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 68 en annexe)

Pour : **38** Contre : **57** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fournier, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi instituant le Fonds Accès Justice, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

29 février 2012

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 29 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} mars 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 36, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} mars 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

29 février 2012

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 68)

POUR - 38

Beaudoin (<i>Mirabel</i>)	Drainville	Marois	Robert
Bédard	Dufour	McKay	Simard
Bergeron	Ferland	Pelletier	(<i>Kamouraska-Témiscouata</i>)
Blanchet	Gaudreault	(<i>Rimouski</i>)	Simard
Bonnardel	(<i>Jonquière</i>)	Pelletier	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Hivon	(<i>Saint-Hyacinthe</i>)	St-Arnaud
Bouillé	Kotto	Pinard	Trottier
Champagne	Leclair	Poirier	Turcotte
Cousineau	Léger	Ratthé	Villeneuve
Deltell	Malavoy	Rebello	
Doyer	Maltais	Richard	
	Marceau	(<i>Duplessis</i>)	

CONTRE - 57

Arcand	Charbonneau	Gignac	Ouellette
Arsenault	Charest	Gonthier	Paquet
Auclair	Charlebois	Hamad	Pigeon
Bachand	Chevarie	Huot	Reid
(<i>Arthabaska</i>)	Corbeil	James	Rotiroti
Bachand	Courchesne	Kelley	Simard
(<i>Outremont</i>)	D'Amour	L'Écuyer	(<i>Dubuc</i>)
Beauchamp	Diamond	Lessard	Sklavounos
Bergman	Drolet	MacMillan	St-Amand
Bernard	Dubourg	Mamelonet	St-Pierre
Bernier	Dutil	Marcoux	Thériault
Billette	Fournier	Marsan	Vallée
Blais	Gagnon-Tremblay	Matte	Weil
Bolduc	Gaudreault	Ménard	
Boulet	(<i>Hull</i>)	Moreau	
Carrière	Gautrin	Morin	